

DEC172574DR04

Décision portant nomination de M. Damien SEVERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC171917DAJ nommant Madame Marie-Hélène PAPIILLON déléguée régionale Ile-de-France Sud, à compter du 17/07/2017 ;

Considérant que M. Damien SEVERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 2, 3, 4 mai et les 26, 27 et 28 juin 2017 ;

DECIDE

Article 1 : M. Damien SEVERE, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY400, à compter du 29/06/2017.

M. Damien SEVERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Damien SEVERE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 septembre 2017
La déléguée régionale Ile-de-France Sud
Marie-Hélène PAPIILLON



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr